

DEVIS MÉCANIQUE

CONDITIONS GÉNÉRALES:

- L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE PRENDRA LE RÔLE D'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL POUR CE PROJET ET SERA RESPONSABLE DE LA COORDINATION AU CHANTIER, DE LA GESTION DE CONSTRUCTION, DE L'ÉQUILIBRAGE FINAL ET DE LA MISE EN SERVICE. L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE SERA RESPONSABLE DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX SUR LE CHANTIER. L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE INCLURA LES COÛTS POUR LES TRAVAUX DES SOUS-TRAITANTS ET SERA RESPONSABLE DE LEURS TRAVAUX.
- TOUTS LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE EFFECTUÉS EN CONFORMITÉ AVEC LA VERSION LA PLUS RÉCENTE DU CODE DE CONSTRUCTION PROVINCIAL, DES NORMES APPLICABLES, ET SELON LES RÈGLES DE L'ART.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS, INCLUANT LA COORDINATION DES LIVRAISONS, L'ENTREPOSAGE TEMPORAIRE JUSQU'AU MOMENT D'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS ET LA GARANTIE.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE FAIRE UNE INSPECTION DU CHANTIER ET D'EFFECTUER SES PROPRES MESURES AVANT L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION. L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE D'AVERTIR L'INGÉNIEUR DE TOUTES DIVERGENCES ENTRE LES DESSINS ET LES CONDITIONS DE CHANTIER.
- PEINTURE: RESTAURER LES FINITIONS QUI ONT ÉTÉ ENDOMMAGÉES. APPLIQUER UNE COUCHE DE PEINTURE D'APPRÊT ANTICORROSION SUR LES SUPPORTS MÉTALLIQUES, ET AUTRES ÉQUIPEMENTS FABRIQUÉS AU CHANTIER.
- LE BÂTIMENT SERA OCCUPÉ PAR LE CLIENT DURANT LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA COORDONNER L'ÉCHÉANCIER ET LE PHASAGE DE TOUTS LES TRAVAUX AVEC LA CCN, AFIN QUE LES TRAVAUX SOIENT EFFECTUÉS SANS GÉNÉRER LES OCCUPANTS DU BÂTIMENT. SE RÉFÉRER AUX DESSINS ME-04 POUR PLUS D'INFORMATION.
- L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA RESPONSABLE D'OBTENIR LES PERMIS DE HAUTE TEMPÉRATURE, ET LES DÉRIVATIONS DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE REQUIS POUR EXÉCUTER LES TRAVAUX.

ÉTENDUE DES TRAVAUX

- FURNIR LA MAIN D'OEUVRE, LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES NÉCESSAIRES POUR EFFECTUER LES TRAVAUX INDIQUÉS SUR LES PLANS.

PERMIS ET FRAIS

- OBTENIR ET PAYER POUR LES PERMIS NÉCESSAIRES POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX. SE CONFORMER AUX CODES ET RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS APPLICABLES. OBTENIR LES CERTIFICATS D'ACCEPTATION DE TOUTS LES INSPECTEURS.

VISITE DE CHANTIER

- ACQUÉRIR TOUTES LES CONNAISSANCES PRATIQUES DU CHANTIER ET DES CONDITIONS EXISTANTES QUI PEUVENT AFFECTÉES LES TRAVAUX. VISITER LE CHANTIER AVANT LA FIN DE LA PÉRIODE SE SOUMISSION.

PROTECTION

- PRENDRE LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES POUR PROTÉGER LES OCCUPANTS ET LE BÂTIMENT CONTRE LES BLESSURES OU DOMMAGES CAUSÉS PAR LES ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION.

PLANS

- LES PLANS SONT EN PARTIE SCHEMATIQUE, ET INDIQUENT DE FAÇON GÉNÉRALE LES TRAVAUX À EFFECTUER ET L'ARRANGEMENT GÉNÉRAL DES ÉQUIPEMENTS. AVANT D'INSTALLER LES ÉQUIPEMENTS, VÉRIFIER L'EMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS AVEC LES AUTRES CORPS DE MÉTIERS ET RAPPORTER TOUTES OBSTRUCTIONS OU INTERFÉRENCES. AUCUN COÛT SUPPLÉMENTAIRE RÉSULTANT D'UN MANQUE DE VÉRIFICATION NE SERA CONSIDÉRÉ.

SERVICES EXISTANTS

- AVERTIR LE PROPRIÉTAIRE SUFFISAMMENT À L'AVANCE DE CHACUNE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE DES SYSTÈMES EXISTANTS PENDANT LA DURÉE DES TRAVAUX. LES INTERRUPTIONS DEVRONT ÊTRE AINSI BRÈVES QUE POSSIBLE. LE PROPRIÉTAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER UNE DEMANDE D'INTERRUPTION DE SERVICE À UN MOMENT DONNÉ. DANS CE CAS, UN AUTRE MOMENT SERA DÉCIDER PAR CONSENSUS.

DÉCOUPAGE, RAPEÇIAGE ET PEINTURAGE

- L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA RESPONSABLE DES COÛTS, DE LA COORDINATION, ET EST DES TRAVAUX DE TOUTS LES CORPS DE MÉTIERS REQUIS POUR LE DÉCOUPAGE, LE RAPEÇIAGE ET LA PEINTURE.
- ENLEVER LES FINITIONS D'ARCHITECTURE ET LES ÉLÉMENTS TEL QUE REQUIS POUR PERMETTRE LA DÉMOLITION ET LES NOUVEAUX TRAVAUX INDIQUÉS SUR LES PLANS.
- RESTAURER TOUTS LES ÉLÉMENTS DU BÂTIMENT ENDOMMAGÉS DURANT LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION.

DÉMOLITION

- ENLEVER DU CHANTIER LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS QUI DEVIENNENT DÉSUETS EN RAISON DES TRAVAUX, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

GARANTIE

- FURNIR UNE GARANTIE DE DOUZE MOIS SUR TOUTS LES TRAVAUX, À PARTIR DE LA DATE D'ACCEPTATION, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

CLÔTURE DU CONTRAT

- FURNIR UN ENSEMBLE COMPLET DES DESSINS DÉMONSTRANT LA CONFIGURATION DES TRAVAUX TELS QUE CONSTRUITS EN ENCRE ROUGE.
- FURNIR UNE GARANTIE D'UN ANS, INCLUANT LES PIÈCES ET LA MAIN D'OEUVRE POUR TOUTS LES TRAVAUX DE CE CONTRAT.

DESSINS D'ATELIER

- SOUMETTRE À L'INGÉNIEUR POUR APPROBATION, UNE COPIE DES DESSINS D'ATELIER.

MATÉRIAU

- LES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX FOURNIS SERONT NEUFS, SAUF INDICATION CONTRAIRE, SANS DOMMAGES, TACHES, OXYDATION, ETC. LES MATÉRIAUX UTILISÉS À DES FINS ET FONCTIONS SIMILAIRES SERONT D'UN SEUL FABRICANT, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

ACCESSOIRES

- FOURNIR LES ACCESSOIRES OU LES MATÉRIAUX REQUIS TELS QUE LES SUPPORTS D'ÉQUIPEMENT, FERRURES, CRAMPONS, CONNECTEURS, PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ, LUBRIFIANTS, AGENTS NETTOYANTS, PROTECTIONS, ETC. POUR S'ASSURER QUE DES SYSTÈMES COMPLETS ET FONCTIONNELS SONT LIVRÉS AU PROPRIÉTAIRE.

CONTRÔLES

- LES NOUVELLES PUNTHES ÉLECTRIQUES DOIVENT ÊTRE CONTRÔLÉS PAR DES THERMOSTATS À BASSE TENSION EXISTANTS OU NEUFS, ET DES CONTRÔLES DE RELAIS TRIAC TRANSISTORISÉS, FOURNIS ET INSTALLÉS PAR L'ENTREPRENEUR EN CONTRÔLES. LE CÂBLAGE BASSE TENSION ET L'INTERFAÇAGE AVEC LE SYSTÈME DE CONTRÔLE AUTOMATIQUE DU BÂTIMENT SERONT EFFECTUÉS PAR L'ENTREPRENEUR EN CONTRÔLES. LE CÂBLAGE 120V SERA EFFECTUÉ PAR L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE. SE RÉFÉRER AU DESSIN ME-04.
- LES NOUVEAUX AÉROCONNECTEURS DOIVENT ÊTRE CONTRÔLÉS PAR DE NOUVEAUX THERMOSTATS À BASSE TENSION, FOURNIS ET INSTALLÉS PAR L'ENTREPRENEUR EN CONTRÔLES. LES RELAIS 24V ET LES CONTACTEURS INTÉGRÉS AUX AÉROCONNECTEURS, ET LE CÂBLAGE BASSE TENSION SERA FOURNI ET INSTALLÉ PAR L'ENTREPRENEUR EN CONTRÔLES. LE CÂBLAGE 120V SERA FOURNI ET INSTALLÉ PAR L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE. SE RÉFÉRER AU DESSIN ME-04.
- LES NOUVEAUX AÉROTHERMES DOIVENT ÊTRE CONTRÔLÉS PAR DES NOUVEAUX THERMOSTATS À BASSE TENSION, FOURNIS ET INSTALLÉS PAR L'ENTREPRENEUR EN CONTRÔLES, LES RELAIS 24V ET CONTACTEURS INTÉGRÉS AUX AÉROTHERMES, ET LE CÂBLAGE BASSE TENSION SERA PAR L'ENTREPRENEUR EN CONTRÔLES. LE CÂBLAGE 120V SERA FOURNI ET INSTALLÉ PAR L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE. SE RÉFÉRER AU DESSIN ME-04.
- CONTRÔLE DE RELAIS TRIAC TRANSISTORISÉ:
 - MODULE DE LA PUISSANCE DE CONTRÔLE PLUS PRÈS DE LA DEMANDE, RÉDUIT L'USAGE DE LA PUISSANCE ET DIMINUE LES COÛTS D'ÉNERGIE.
 - MAINTIENS LA TEMPÉRATURE PLUS PRÈS DU POINT DE CONSIGNE POUR UN MEILLEUR CONFORT.
 - TRÈS GRANDE PRÉCISION, SUPÉRIEUR AU CONTACTEUR.
 - AJUSTEMENT ET INSTALLATION RAPIDE.
 - OPÉRE À "ZERO-CROSSING", CE QUI ÉLIMINE LES CHOCs THERMIQUES ET LES "OVERSHOOT" ET "UNDERSHOOT".
 - FOURNI UN CONTRÔLE DE MARCHÉ-ARRÊT SUR UNE CHARGE DE RÉSISTANCE ÉLECTRIQUE.
 - CYCLE DE 1 SECONDE, TRÈS RAPIDE ET SILEUCIEUX.
 - PAS DE MAINTENANCE CAR MOINS D'ÉLÉMENT MÉCANIQUE POUVANT BRISER.
 - DURÉE DE VIE TRÈS LONGUE, SUPÉRIEUR À 1 000 000 000 D'OPÉRATIONS.
 - PAS D'INTERFÉRENCE RADIO ET N'AFFECTE PAS L'ÉLECTRONIQUE SENSIBLE.
 - COULÉ DANS L'EPOXY THERMIQUE POUR PROTÉGER CONTRE L'HUMIDITÉ, L'EXCÈS DE CHALEUR ET LES ENVIRONNEMENTS CONTAMINÉS.
 - PEUVENT ACCEPTER LES SIGNAUX D'ENTRÉE: 24 VOA, 24 VCC, 3-32 VCC.
 - FACTEUR DE SÉCURITÉ DE 2, C.-À-D. LE 600 VOLTS PEUT ALLER JUSQU'À 1200.
 - GARANTIE 2 ANS
 - APPROUVÉS CSA.
 - PRODUIT ACCEPTABLE: REGULVAR MODÈLE SSR600-C4, OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
- THERMOSTATS À BASSE TENSION:
 - TYPE: THERMOSTAT ÉLECTRONIQUE À BASSE TENSION.
 - COMPATIBLE AVEC DES RELAIS ELECTROMÉCANIQUES ET ÉLECTRONIQUES.
 - COULEUR: STANDARD: BLANC.
 - VOLTAGE: 24V.
 - TEMPÉRATURE DE CONSIGNE ENREGISTRÉE DE FAÇON PERMANENTE.
 - CONTRÔLE: RÉSOLUTION: 0.5 °C (1 °F). CYCLES DE 15 MINUTES. INTERRUPTEUR "MARCHÉ/EN ATTENTE": PERMETS DE METTRE LE THERMOSTAT EN MODE D'ATTENTE LORSQU'IL N'EST PAS EN COURS D'UTILISATION. (PAR EXEMPLE PENDANT L'ÉTÉ).
 - AFFICHAGE: AFFICHAGE NUMÉRIQUE DE LA TEMPÉRATURE AMBIANTE (°C OU °F), INDICATEUR DE NIVEAU DE CHAUFFAGE ET POINT DE CONSIGNE DE TEMPÉRATURE. RÉTROÉCLAIRÉ.
 - PLAGE DE TEMPÉRATURE: 5 °C (40 °F) À 30 °C (86 °F).
 - TOUTS LES THERMOSTATS SITUÉS DANS LES ESPACES ACCESSIBLE AU PUBLIC DEVRONT ÊTRE MUNI DE BOITIERS INVOLABLE EN PLASTIQUE, AVEC SERRURE À CLÉS IDENTIQUES, SIMILAIRES AUX BOITIERS EXISTANTS.
 - INSTALLATION: THERMOSTAT TRIFILAIRE.
 - GARANTIE: GARANTIE D'UN AN CONTRE LES DÉFAUTS.
 - PRODUIT ACCEPTABLE: OUELLET SÉRIE OTH824, OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
 - RACCORDE À DES RELAIS INTÉGRÉS AUX NOUVEAUX RADIATEURS. SE RÉFÉRER AUX PLANS ÉLECTRIQUES.
- SE RÉFÉRER AU DESSIN ME-03 ET ME-04 POUR LES TRAVAUX DE CONTRÔLE.

EXIGENCES POUR DÉCONTAMINATION DE L'AMIANTE, POUR TOUTS LES ENTREPRENEURS

MATIÈRES DANGEUREUSES

L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE CONNAISSANCE DU RAPPORT SUR L'AMIANTE PRÉPARÉ PAR THROW, EN DATE DE FÉVRIER 2010, FOURNI PAR LA CCN ET JOINT AUX DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES DE CE PROJET. L'ENTREPRENEUR DOIT INCLURE LES COÛTS POUR EXÉCUTER TOUTS LES TRAVAUX D'ENLEVEMENT D'AMIANTE INDIQUÉS DANS LE RAPPORT, DANS LES PARTIES DU BÂTIMENT TOUCHÉES PAR CE PROJET, DE RAPPORT FAIT PARTIE DE CE CONTRAT ET DOIT ÊTRE LU EN CONJONCTION AVEC LES DOCUMENTS DE DÉMOLITION.

DOCUMENTS D'ENLEVEMENT DES POUSSIÈRES D'AMIANTE

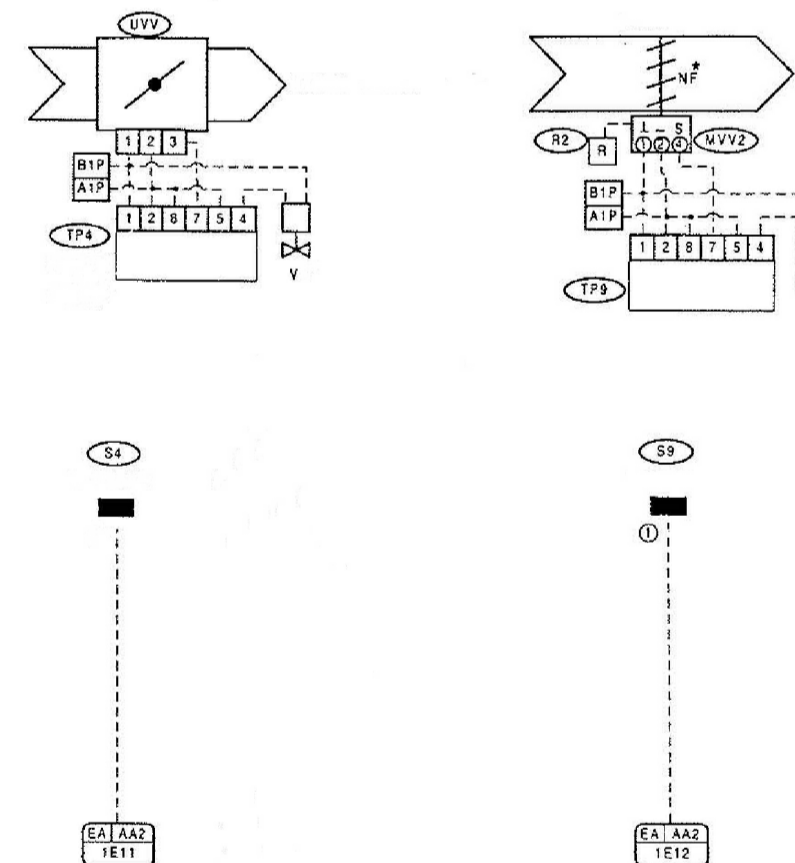
- TOUTS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS SOUS LA DIRECTION DU CONSULTANT EN ENVIRONNEMENT ET SPÉCIALISTE D'ENLEVEMENT DES POUSSIÈRES D'AMIANTE ENGAGÉS PAR L'ENTREPRENEUR. LES TRAVAUX INCLUS LA PRÉPARATION DU PLAN D'ENLEVEMENT, L'ENLEVEMENT DE L'AMIANTE, ET LES INSPECTIONS FINALES. TOUTS LES PLANS D'ENLEVEMENT ET RAPPORTS DES INSPECTIONS AINSI QUE LES TESTS D'AIR DOIVENT ÊTRE SOUMIS À LA CCN.
- AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX:
 - OBTENIR DES AGENCES APPROPRIÉS ET SOUMETTRE À LA CCN LES PERMIS NÉCESSAIRES POUR LE TRANSPORT ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS D'AMIANTE. S'ASSURER QUE L'OPÉRATEUR DU SITE DE DÉCHARGE EST AU COURANT DE LA NATURE DES DÉCHETS DANGEUREUX LIVRÉS ET DES MÉTHODES D'ÉLIMINATION APPROPRIÉS. SOUMETTRE LA DOCUMENTATION À LA SATISFACTION DE LA CCN DÉMONTRANT QUE LES ARRANGEMENTS NÉCESSAIRES ONT ÉTÉ EFFECTUÉS POUR RECEVOIR ET ÉLIMINER CORRECTEMENT LES DÉCHETS D'AMIANTE.
 - SOUMETTRE LA DOCUMENTATION DÉMONTRANT QUE TOUTS LES TRAVAILLEURS DE DÉSAMANTAGE ONT REÇU UNE FORMATION APPROPRIÉE SUR LES RISQUES D'EXPOSITION À L'AMIANTE DONNER PAR UNE PERSONNE COMPÉTANTE, UNE BONNE HYGIÈNE PERSONNELLE, L'ENTRÉE ET LA SORTIE D'UNE ZONE DE TRAVAIL CONTENANT DE L'AMIANTE, LES ASPECTS DES PROCÉDURES DE TRAVAIL ET LES MESURES DE PROTECTION TOUT EN TRAVAILLANT À L'INTÉRIEUR DES ZONES DE TRAVAIL CONTENANT DE L'AMIANTE, ET L'UTILISATION, LE NETTOYAGE ET LA DISPOSITION DES APPARELS RESPIRATOIRES ET LES VÊTEMENTS DE PROTECTION. SOUMETTRE UNE PREUVE DE PRÉSENCE SOUS FORME DE CERTIFICAT.
 - S'ASSURER QUE LES SUPERVISEURS ONT SUIVI LE COURS D'ENLEVEMENT DES POUSSIÈRES D'AMIANTE, D'UNE DURÉE D'AU MOINS 2 JOURS, APPROUVÉ PAR LA CCN. SOUMETTRE LA PREUVE DE PRÉSENCE SOUS FORME DE CERTIFICAT, MINIMUM D'UN SUPERVISEUR POUR CHAQUE DIX TRAVAILLEURS.
 - SOUMETTRE À LA CCN POUR RÉVISION UN PLAN DES ENCLOS PROPOSÉS, LES PROCÉDURES ET LES INSTALLATIONS DE DÉCONTAMINATION, AINSI QUE LE PLAN GÉNÉRAL D'ENLEVEMENT PRODUIT PAR LE SPÉCIALISTE D'ENLEVEMENT D'AMIANTE ENGAGÉ PAR ENTREPRENEUR.
- SOUMETTRE LES EXIGENCES PROVINCIALES/TERRITORIALES ET/OU LOCALES POUR LE FORMULAIRE D'AVIS DE PROJET.
- SOUMETTRE LA PREUVE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ENTREPRENEUR.
- SOUMETTRE LA DOCUMENTATION À LA SATISFACTION DE LA CCN DÉMONTRANT QUE LES TRAVAILLEURS ONT REÇU UNE VÉRIFICATION DE L'ÉTANCHÉITÉ DE L'ADHÉRENCE DES MASQUES. LES TRAVAILLEURS DOIVENT AVOIR REÇU UNE VÉRIFICATION DE L'ÉTANCHÉITÉ DE L'ADHÉRENCE DES MASQUES (ESSAI À LA FUMÉE IRRITANTE) AVEC LE RESPIRATEUR QUI LEUR EST DÉDIÉ.
- SOUMETTRE LE CERTIFICAT DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (CSST AU QUÉBEC) ET UN CERTIFICAT D'ASSURANCE.
- SOUMETTRE LA DOCUMENTATION INCLUANT LES RÉSULTATS DES ESSAIS, LES DONNÉES DE FEU ET D'INFLAMMABILITÉ, ET LES FICHES TECHNIQUES DE SANTÉ-SÉCURITÉ (MSDS) POUR LES PRODUITS CHIMIQUES ET MATÉRIAUX.
- TOUTES LES SOUMISSIONS REQUISES RELIÉES AUX TRAVAUX D'AMIANTE APPROPRIÉS, IDENTIFIÉES CI-DESSUS OU NON DOIVENT ÊTRE SOUMISES DIRECTEMENT À LA CCN.
- GENIVAR N'EST PAS RESPONSABLE POUR ET/OU IMPLIQUÉ DANS LA COORDINATION, L'IMPLEMENTATION, LA SUPERVISION, ET/OU LA VÉRIFICATION DES TRAVAUX D'ENLEVEMENT DES POUSSIÈRES D'AMIANTE REQUIS POUR CE PROJET TEL QUE DÉFINI DANS LE RAPPORT DE THROW.

ENLEVEMENT DES POUSSIÈRES D'AMIANTE

- L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS D'AMIANTE DOIT ÊTRE EFFECTUÉE CONFORMÈMENT AUX MESURES LÉGISLATIVES APPLICABLES ET TELLES QU'INDIQUÉ PAR LE CONSULTANT EN ENVIRONNEMENT ET SPÉCIALISTE DE L'ENLEVEMENT DES POUSSIÈRES D'AMIANTE ENGAGER PAR L'ENTREPRENEUR.
- PLACER LES MATÉRIAUX DANGEUREUX OU TOXIQUES DANS DES RÉCIPENTS DÉSIGNÉS.
- MANIPULER ET ÉLIMINER LES MATÉRIAUX DANGEUREUX CONFORMÈMENT AUX RÈGLEMENTS DE LA CEPA, TDGA, RÉGIONAUX ET MUNICIPAUX.
- L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS D'AMIANTE PRODUITS PAR LES TRAVAUX D'ENLEVEMENT DOIT ÊTRE CONFORME AUX RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX, TERRITORIAUX ET MUNICIPAUX. ÉLIMINER LES DÉCHETS D'AMIANTE DANS DES SACS DOUBLE ÉPAISSEUR DE 6 ML SCELLÉS OU DES BARILS ÉTANCHES. ÉTIQUETER LES RÉCIPENTS AVEC LES ÉTIQUETTES DE MISE EN GARDE APPROPRIÉES.
- FOURNIR LES MANIFESTES DÉCRIVANT ET ÉNUMÉRANT LES DÉCHETS PRODUITS. TRANSPORTER LES RÉCIPENTS PAR DES MOYENS APPROUVÉS PAR LE DÉPÔTOIR LICENCIÉ POUR L'ENFOUISSEMENT.

ABBREVIATIONS:

- UVV. UNITÉ TERMINALE DE DÉBIT D'AIR VARIABLE
TP. THERMOSTAT DE PIÈCE À BASSE TENSION
V. SOUPAPE 2-VOIES AVEC ACTUATEUR
S.A. SONDÉ DE TEMPÉRATURE. (THERMISTOR) INSTALLÉ À L'INTÉRIEUR DU BOITIER DU THERMOSTAT, RACCORDE AU BAS.



1 UNITÉ TERMINALE EXISTANTE TYPIQUE / SCHÉMA DE CONTRÔLES POUR SOUPAGE À EAU CHAUDE (BAS)

LÉGENDE MÉCANIQUE	
ARTICLE	DESCRIPTION
—HWS—	ALIMENTATION D'EAU DE CHAUFFAGE
—HWR—	RETOUR D'EAU DE CHAUFFAGE
	POMPE EXISTANTE À ENLEVER
—M—	DIRECTION DU DÉBIT D'AIR
G-----	TUYAUX VERS LE BAS À ÊTRE ENLEVÉ
O-----	TUYAUX VERS LE HAUT À ÊTRE ENLEVÉ
	VANNE DE CONTRÔLE À ÊTRE ENLEVÉE
	VANNE D'ISOLEMENT À ÊTRE ENLEVÉE
	VASE D'EXPANSION À ÊTRE ENLEVÉ
	AÉROTHERME À ÊTRE ENLEVÉ
	CHAUDIÈRE ÉLECTRIQUE À ÊTRE ENLEVÉE
	CONNECTEUR-PUNTHE À ÊTRE ENLEVÉ
	SECTIONNEUR EXISTANT À ÊTRE ENLEVÉ
	DÉMOUR/ENLEVER L'EXISTANT
	NOTE N. 1 DE DESSIN
	CÂBLAGE À BASSE TENSION (PAR L'ENTREPRENEUR DE CONTRÔLES)
	THERMOSTAT À BASSE TENSION (PAR L'ENTREPRENEUR DE CONTRÔLES)
	SONDE DE TEMPÉRATURE

issued or revised

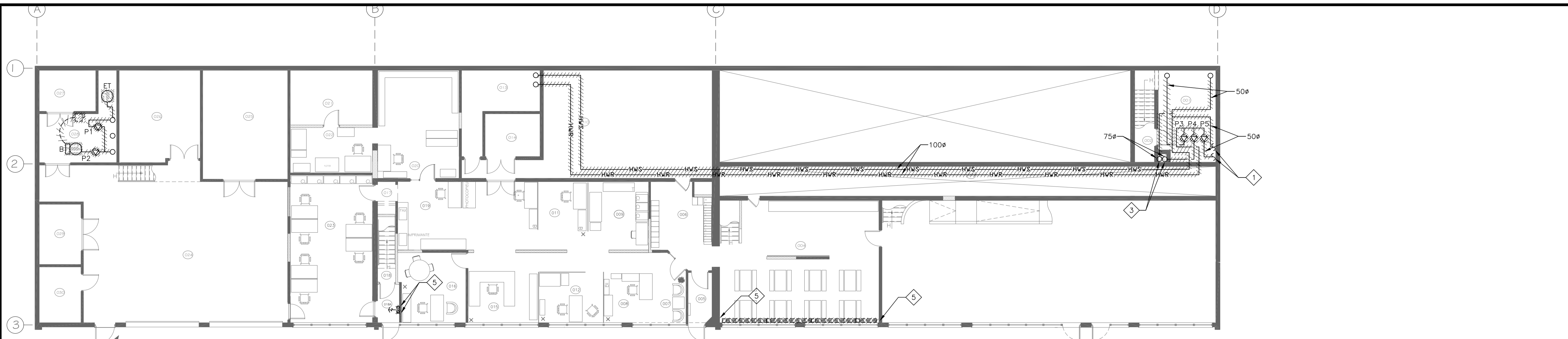
no.	description	date
2	ISSUED FOR TENDER	2013-06-07
1	ISSUED FOR 100%	2013-03-28

project
project HEATING SYSTEM
UPGRADES - GATINEAU PARK VISITORS' CENTER
CENTRE DES VISITEURS DU PARC DE LA GATINEAU
MODIFICATIONS AU SYSTÈME DE CHAUFFAGE

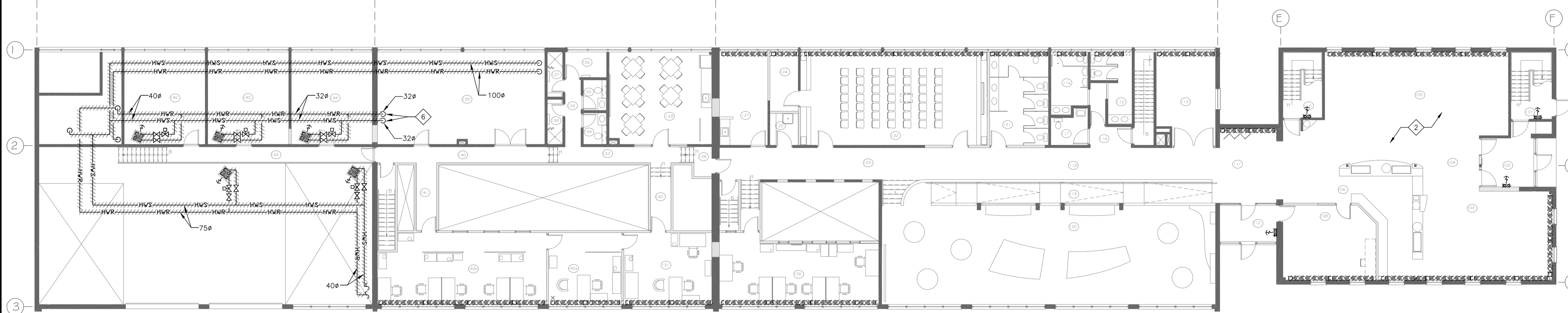
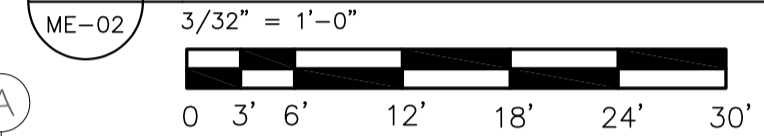
drawing
dessin

LÉGENDE, DEVIS, SCHÉMA DE CONTRÔLES MÉCANIQUES

approved by approuvé par	P.C.
designed by conçu par	G.S.
drawn by dessiné par	M.A.D.
date MARCH 2013	scale échelle AS SHOWN
NCC project no. no. du projet de la CCN	sheet no. no. de la feuille
DC3020-5	ME-01



A ÉTAGE INFÉRIEUR – TRAVAUX DE DÉMOLITION



B ÉTAGE PRINCIPAL – TRAVAUX DE DÉMOLITION

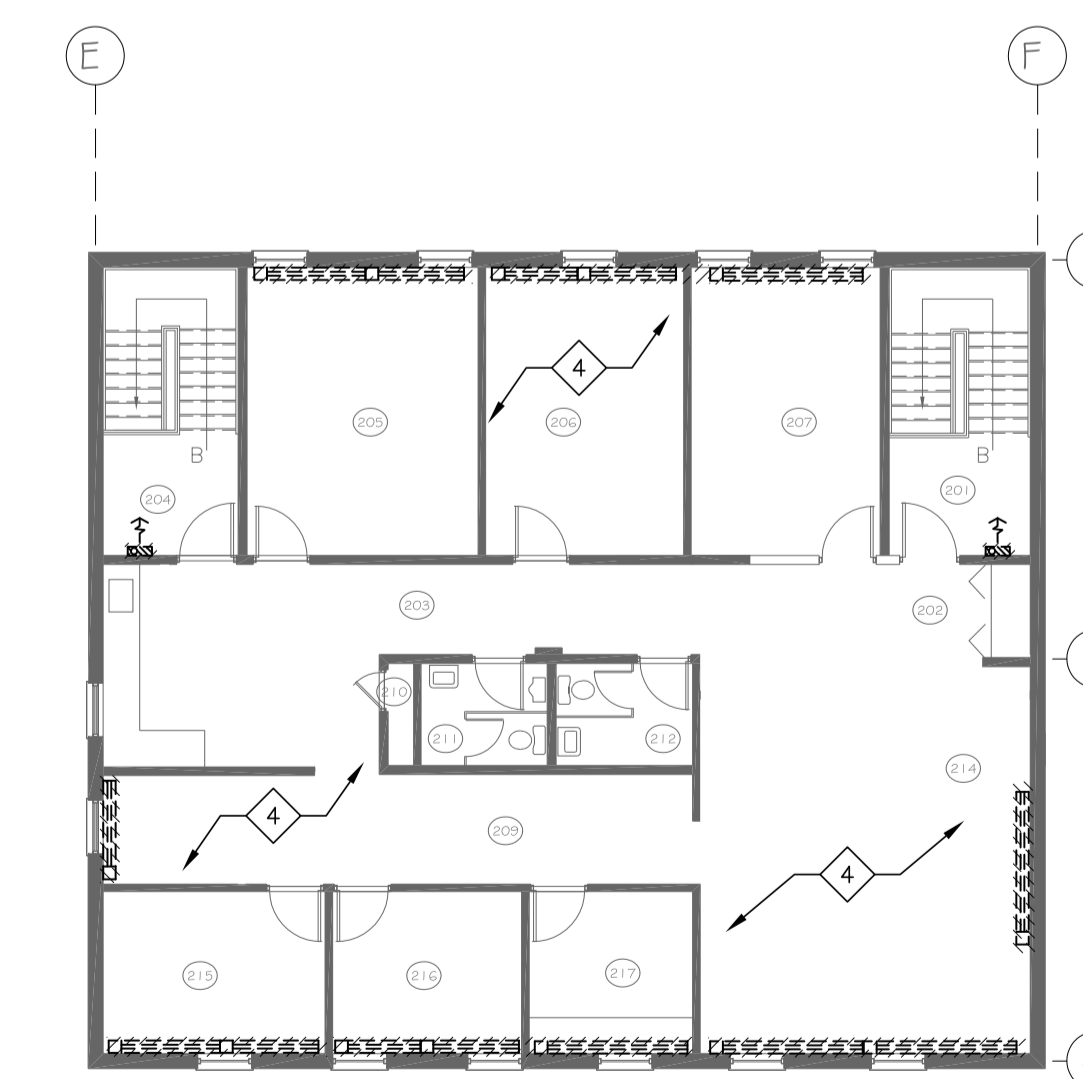


NOTES GÉNÉRALES:

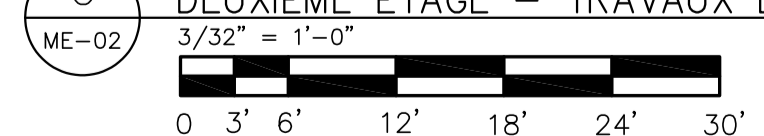
- A. L'ENTREPRENEUR MÉCANIQUE DOIT ENLEVER LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE À EAU CHAUDE EXISTANT EN ENTIER, SAUF INDICATION CONTRAIRE. ENLEVER TOUS LES ÉLÉMENTS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES INCLUANT TOUTE LA TUYAUTERIE, L'ISOLANT, LES SUPPORTS, LES VANNES, LES RACCORDS, LES CONDUITS, LE CÂBLAGE, ET AUTRE COMPOSANTES, ETC. QU'ILS FIGURENT CLAIREMENT DANS LES DESSINS OU NON, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
- B. LES THERMOSTATS EXISTANTS ET LE CÂBLAGE DE CONTRÔLE DOIVENT RESTER, POUR LE REBRANCHEMENT AUX NOUVEAUX RADIATEURS ÉLECTRIQUES.
- C. LES DIMENSIONS DES NOUVEAUX RADIATEURS ÉLECTRIQUES PEUVENT DIFFÉRER DES DIMENSIONS DES RADIATEURS EXISTANTS À L'EAU CHAUDE. RÉPARER, PEINTURER, ET FINIR DERRIÈRE LES RADIATEURS QUI ONT ÉTÉ ENLEVÉS TEL QUE REQUIS.
- D. L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE DOIT DÉBRANCHER ET ENLEVER TOUTES LES COMPOSANTES ÉLECTRIQUES DES ÉQUIPEMENTS DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE À L'EAU CHAUDE TELS QUE LA CHAUDIÈRE, LES POMPES, LES AÉROTHERMES, LES RADIATEURS. LES CONDUITS ÉLECTRIQUES ET LE CÂBLAGE DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS JUSQU'AU DISJONCTEUR DU PANNEAU ASSOCIÉ ET ÉTIQUETÉ COMME ÉTANT 'LIBRE' DANS LA CHARTE DE PANNEAU. LORSQU'UNE SECTION DE CONDUIT EST CONSIDÉRÉE INACCESSIBLE, CETTE SECTION DE CONDUIT DOIT RESTER ABANDONNÉ ET LE CÂBLAGE DOIT ÊTRE COMPLÈTEMENT ENLEVÉ.
- E. POUR LES ESPACES OCCUPÉS: SI L'ENLÈVEMENT DE LA TUYAUTERIE DISSIMULÉE EXIGE DE DÉCOUPER ET DE RÉPARER LES MURS OU LES PLANCHERS, ABANDONNER LA TUYAUTERIE QUI SE RETROUVE À L'INTÉRIEUR DES MURS OU DES PLANCHERS. COUPER LA TUYAUTERIE AU NIVEAU DES MUR OU DES PLANCHERS ET BOUCHONNER ET RÉPARER PAR DESSUS.
- F. TOUS LES NOUVEAUX SYSTÈMES MÉCANIQUES INDIQUÉS DOIVENT ÊTRE COMPLETS, TESTER ET FONCTIONNELS, ET DOIVENT RÉPONDRE LES EXIGENCES PRÉSCRITES DANS LES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET SE CONFORMER À TOUS LES CODES ET NORMES APPLICABLES.
- G. LES DESSINS JOINTS AU CONTRAT SONT EN PARTIE SCHEMATIQUE ET APPROXIMATIVEMENT À L'ÉCHELLE, SAUF INDICATION CONTRAIRE. LES DESSINS ONT POUR BUT DE DÉMONSTRER L'ÉTENDUE DES TRAVAUX, LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET DE L'INSTALLATION, ET NE SONT PAS DES INSTRUCTIONS D'INSTALLATION: L'ENTREPRENEUR QUI EFFECTUE L'INSTALLATION EST RESPONSABLE DE S'ASSURER QUE LES ÉQUIPEMENTS FOURNIS PAR LE FABRICANT CHOISI POURRONT ÊTRE INSTALLÉS SANS CAUSER DE PROBLÈMES D'INTERFÉRENCES OU D'ACCESSIBILITÉ.
- H. SUIVRE LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT CONCERNANT L'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS, ET INCLURE TOUS LES ACCESSOIRES ET CARACTÉRISTIQUES POUR OBTENIR UN SYSTÈME COMPLET FONCTIONNEL.

NOTES DE DESSIN:

- 1 LES TUYAUX DISSIMULÉS ALIMENTENT LA ZONE INDIQUÉE PAR LA NOTE #2 DU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE DES RECHERCHES ET DÉTERMINER LE CHEMINEMENT EXACT DES TUYAUX DISSIMULÉS ET LES ENLEVER; DÉMOLIR LES ÉLÉMENTS D'ARCHITECTURE EXISTANTS TELS QUE REQUIS POUR DÉTERMINER ET ENLEVER LA TUYAUTERIE.
- 2 ZONES ALIMENTÉES PAR LES TUYAUX INDIQUÉES PAR LA NOTE #1 DU DESSIN.
- 3 TUYAUX DISSIMULÉS DANS LE PUITS MÉCANIQUE ET ALIMENTENT LA ZONE INDIQUÉE PAR LA NOTE #4 DU DESSIN. LES TUYAUX DISSIMULÉS DOIVENT RESTER. BOUCHER LES TUYAUX AU POINT D'ENTRÉE DU PUITS MÉCANIQUE.
- 4 ZONE ALIMENTÉE PAR LES TUYAUX INDIQUÉS DANS LA NOTE #3 DU DESSIN.
- 5 COLONNE MONTANTE DE LA TUYAUTERIE DE CHAUFFAGE DISSIMULÉE À L'INTÉRIEUR DU MUR ET À ÊTRE ENLEVÉE.
- 6 LES TUYAUX HWS ET HWR CHEMINENT SOUS LE PLANCHER, MAIS NE SEMBLENT PAS ALIMENTER AUCUN AUTRE ÉQUIPEMENT EXISTANT DANS LE BÂTIMENT. L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE DES RECHERCHES ET DÉTERMINER LE CHEMINEMENT EXACT DES TUYAUX DISSIMULÉS ET LES ENLEVER. DÉMOLIR LES ÉLÉMENTS D'ARCHITECTURE EXISTANTS TELS QUE REQUIS POUR DÉTERMINER ET ENLEVER LA TUYAUTERIE.



C DEUXIÈME ÉTAGE – TRAVAUX DE DÉMOLITION



issued or revised émis ou révisé		
no.	description	date
2	ISSUED FOR TENDER	2013-06-07
1	ISSUED FOR 100%	2013-03-28

project
project **HEATING SYSTEM
UPGRADES - GATINEAU PARK
VISITORS' CENTER
CENTRE DES VISITEURS DU
PARC DE LA GATINEAU
MODIFICATIONS AU SYSTÈME
DE CHAUFFAGE**

drawing
dessin

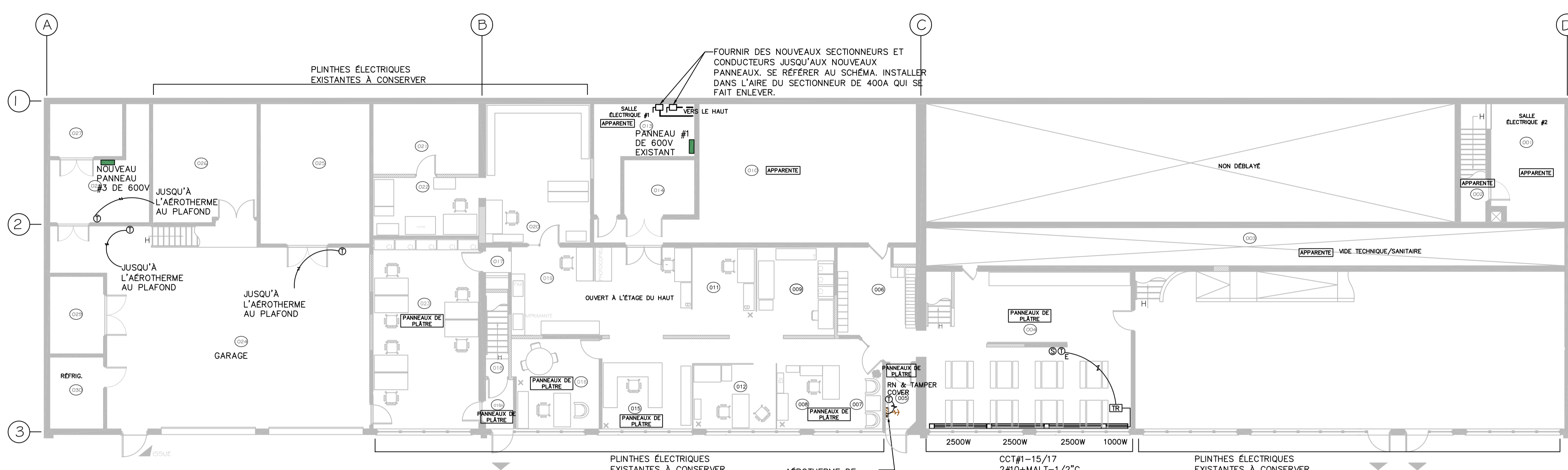
**PLANS D'ÉTAGE
MÉCANIQUE/ÉLECTRIQUE
TRAVAUX DE DÉMOLITION**

approved by approuvé par	P.C.
designed by conçu par	G.S.
drawn by dessiné par	M.A.D.
date MARCH 2013	scale AS SHOWN
NCC project no. du projet de la CCN	sheet no. no. de la feuille
DC3020-5	ME-02

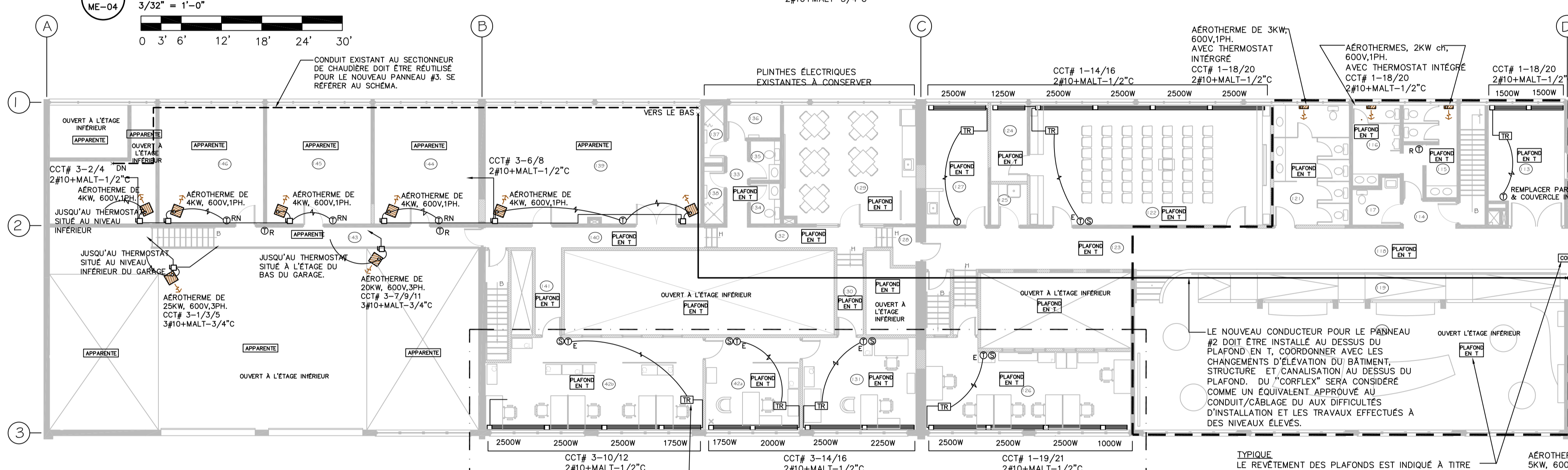
NOTES GÉNÉRALES:

- ÉQUILIBRER TOUTES LES CHARGES MONOPHASÉES RACCORDÉES AUX NOUVEAUX PANNEAUX ET PANNEAUX EXISTANTS SUR LES TROIS PHASES. AJUSTER LA POSITION DES DISJONCTEURS TEL QUE REQUIS.
- L'INTERCAGAGE DE BASSE TENSION ENTRE LES CAPTEURS DE TEMPÉRATURE, LES THERMOSTATS ET LES TRIACS POUR LE CHAUFFAGE À MODULATION ET LES ÉQUIPEMENTS D'UNITÉ DE TOIT ASSOCIÉS EST PAR L'ENTREPRENEUR DE CONTRÔLES.
- MESURER SUR PLACE EN TOUTES LES SALLES ET COORDONNER AVEC LES LONGUEURS SÉLECTIONNÉES DES PLINTHES ÉLECTRIQUES AVANT L'INSTALLATION POUR CORRESPONDERE AUX CARACTÉRISTIQUES DES PLINTHES ET TOUTE CONDITION DE CHANTIER. AUCUN CÔT SUPPLÉMENTAIRE NE SERA ACCORDÉ SI CETTE CONFIRMATION N'EST PAS FOURNIE AVANT QUE LA COMMANDE DE MATÉRIEL SOIT PLACÉE.
- SE RÉFÉRER AUX DESSINS DE DÉMOLITION POUR L'ÉTENDUE DES TRAVAUX DE DÉMOLITION.
- TOUTES LES PIÈCES D'ÉBÉNISTERIES MOBILES OU FIXES DOIVENT ÊTRE ENLEVÉES PAR LE PROPRIÉTAIRE AVEC LA COORDINATION DES NOUVEAUX TRAVAUX. TOUTES MODIFICATIONS AUX PIÈCES D'ÉBÉNISTERIES FIXES DOIVENT ALLOUER UN ESPACEMENT MINIMAL POUR LES PLINTHES FOURNIES PAR LE PROPRIÉTAIRE.

LES TRAVAUX DANS LES AIRES DÉLIMITÉES DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS APRÈS LES HEURES NORMALES DE TRAVAIL. PROTÉGER TOUTES LES SURFACES CONTRE LES DÉBRIS AVEC DES BÂCHES. NETTOYER APRÈS LES HEURES DE TRAVAIL ET RENDRE L'AIR SÉCURITAIRE ET PROPRE POUR L'UTILISATION DU PROPRIÉTAIRE LORS DES HEURES NORMALES DE TRAVAIL. COORDONNER AVEC LE PROPRIÉTAIRE.



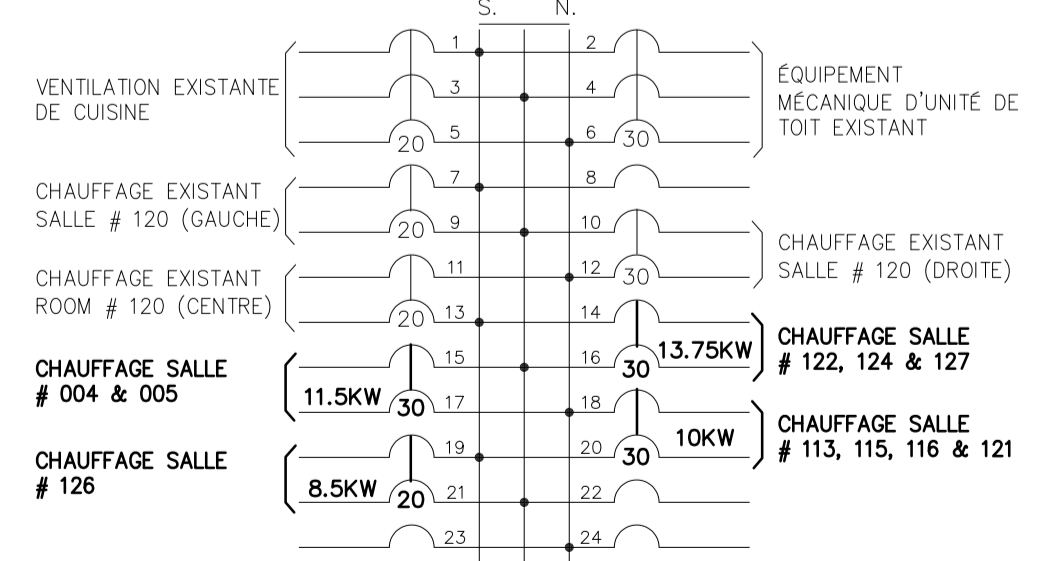
A ÉTAGE INFÉRIEUR
ME-04
3/32" = 1'-0"



B ÉTAGE PRINCIPAL
ME-04
3/32" = 1'-0"

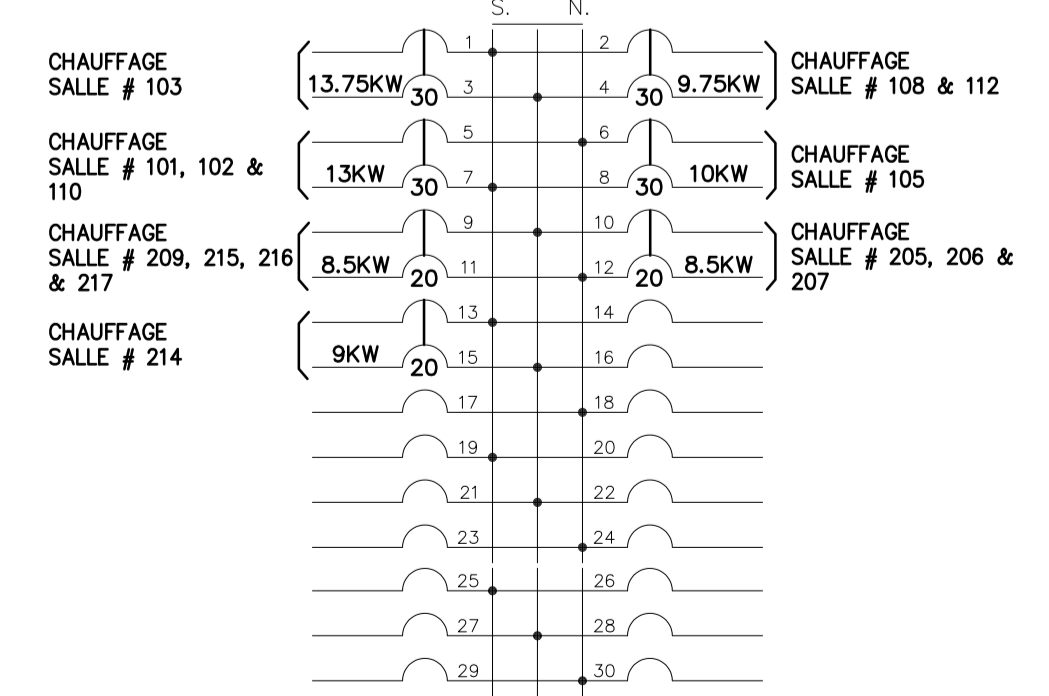
PANNEAU DE "600V-1"
EXISTANT

347/600 VOLT, 3PH, 4W
BARRÉS OMNIBUS 225 AMP
MONTAGE EN SURFACE



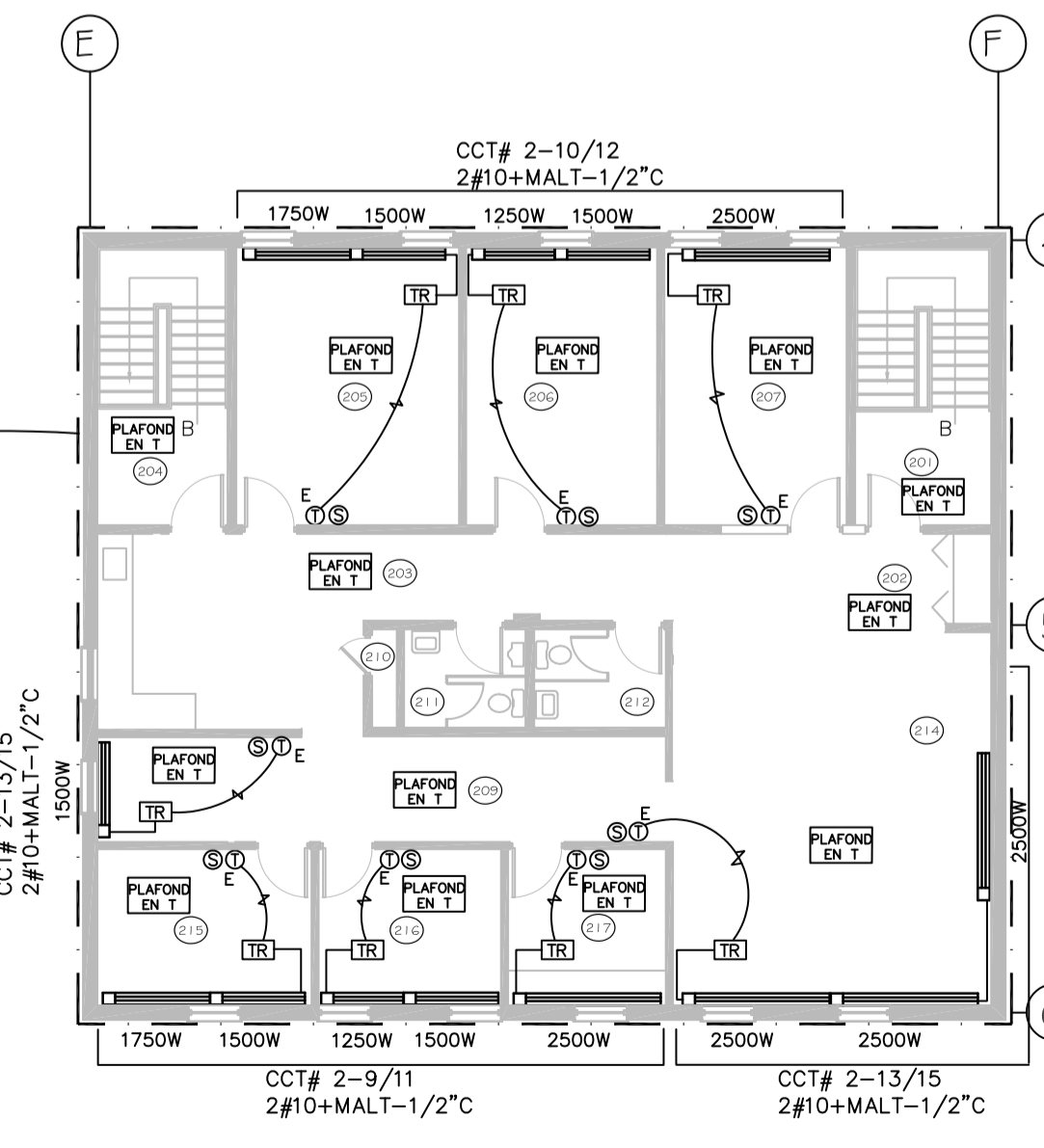
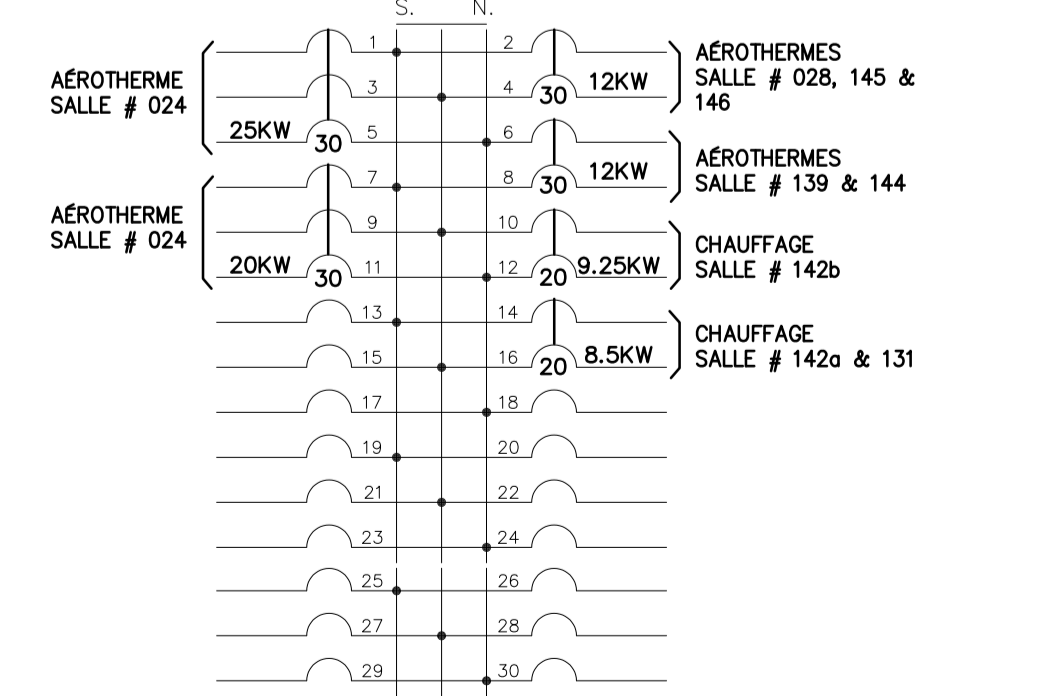
PANNEAU DE "600V-2"

347/600 VOLT, 3PH, 4W
BARRÉS OMNIBUS 225
MONTAGE EN SURFACE

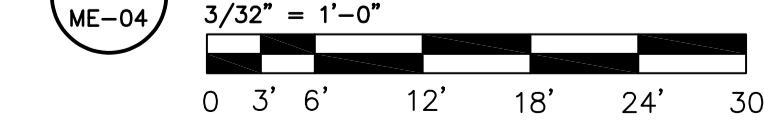


PANNEAU DE "600V-3"

347/600 VOLT, 3PH, 4W
BARRÉS OMNIBUS 225
MONTAGE EN SURFACE



C DEUXIÈME ÉTAGE
ME-04
3/32" = 1'-0"



issued or revised
émis ou révisé

no.	description	date
2	ISSUED FOR TENDER	2013-06-07
1	ISSUED FOR 100%	2013-03-28

project
project
**HEATING SYSTEM
UPGRADES - GATINEAU PARK
VISITORS' CENTER
CENTRE DES VISITEURS DU
PARC DE LA GATINEAU
MODIFICATIONS AU SYSTÈME
DE CHAUFFAGE**

drawing
dessin

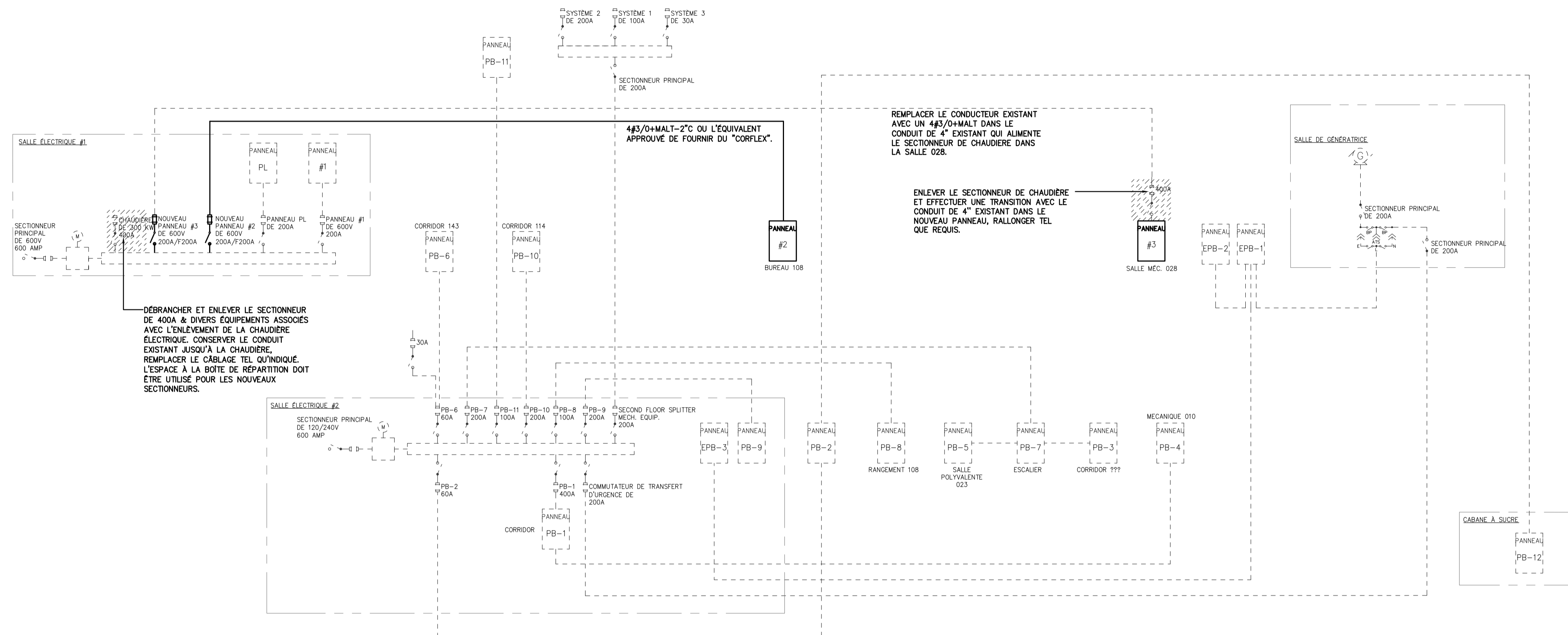
**PLAN D'ÉTAGE ÉLECTRIQUE
DÉTAILS DES PANNEAUX**

approved by
approuvé par J.H.
designed by
conçu par D.R.
drawn by
dessiné par D.R.
date
MARCH 2013
scale
échelle AS SHOWN

NCC project no.
no. du projet de la CCN DC3020-5
sheet no.
no. de la feuille
ME-04

NOTES GÉNÉRALES:

1. TOUS LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES INDIQUÉS AVEC UNE LIGNE EN TRAIT TIRÉTÉ ET UN FOND CLAIR SONT EXISTANTS À CONSERVER ET SONT À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT.
2. TOUS LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES INDIQUÉS AVEC UN FOND CLAIR ET HACHURÉS SONT EXISTANTS À ENLEVER.
3. TOUS LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES INDIQUÉS EN GRAS AVEC UN TRAIT PLEIN SONT NEUFS.
4. DÉBRANCHER ET ENLEVER TOUS LES CIRCUITS ÉLECTRIQUES ASSOCIÉS AVEC LA DÉMOLITION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE HYDRONIQUE, TEL QUE CHAUDIÈRE, POMPES DE CIRCULATION, VENTILATEURS/CONTROLES D'AÉROTHERME, ETC. METTRE À JOUR LES CHARTES DE PANNEAU AFFECTÉES.



DÉBRANCHER ET ENLEVER LE SECTIONNEUR DE 400A & DIVERS ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS AVEC L'ENLEVEMENT DE LA CHAUDIÈRE ÉLECTRIQUE. CONSERVER LE CONDUIT EXISTANT JUSQU'À LA CHAUDIÈRE. REMPLACER LE CABLAGE TEL QU'INDIQUÉ. L'ESPACE À LA BOÎTE DE RÉPARTITION DOIT ÊTRE UTILISÉ POUR LES NOUVEAUX SECTIONNEURS.

REMPLENER LE CONDUCTEUR EXISTANT AVEC UN 4#3/0-MALT DANS LE CONDUIT DE 4" EXISTANT QUI ALIMENTE LE SECTIONNEUR DE CHAUDIÈRE DANS LA SALLE 028.

ENLEVER LE SECTIONNEUR DE CHAUDIÈRE ET EFFECTUER UNE TRANSITION AVEC LE CONDUIT DE 4" EXISTANT DANS LE NOUVEAU PANNEAU, RALLONGER TEL QUE REQUIS.

no.	description	date
2	ISSUED FOR TENDER	2013-06-07
1	ISSUED FOR 100%	2013-03-28

project
projet HEATING SYSTEM
UPGRADES - GATINEAU PARK
VISITORS' CENTER
CENTRE DES VISITEURS DU
PARC DE LA GATINEAU
MODIFICATIONS AU SYSTÈME
DE CHAUFFAGE

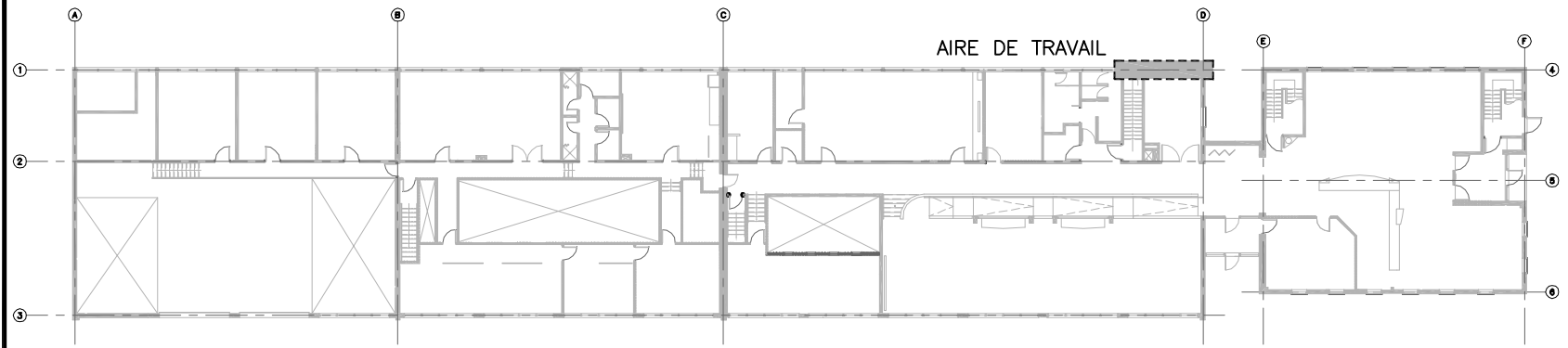
drawing
dessin

ÉLECTRIQUE
SCHÉMA À LIGNES
UNIFILAIRES RÉVISÉ

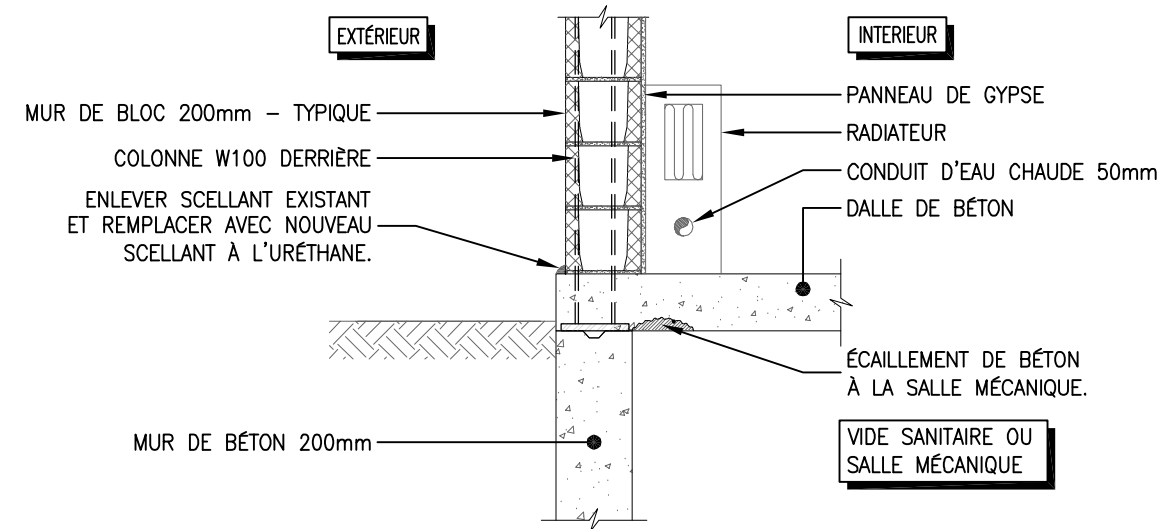
approved by
approuvé par J.H.
designed by
conçu par D.R.
drawn by
dessiné par D.R.

date MARCH 2013 scale NONE
échelle

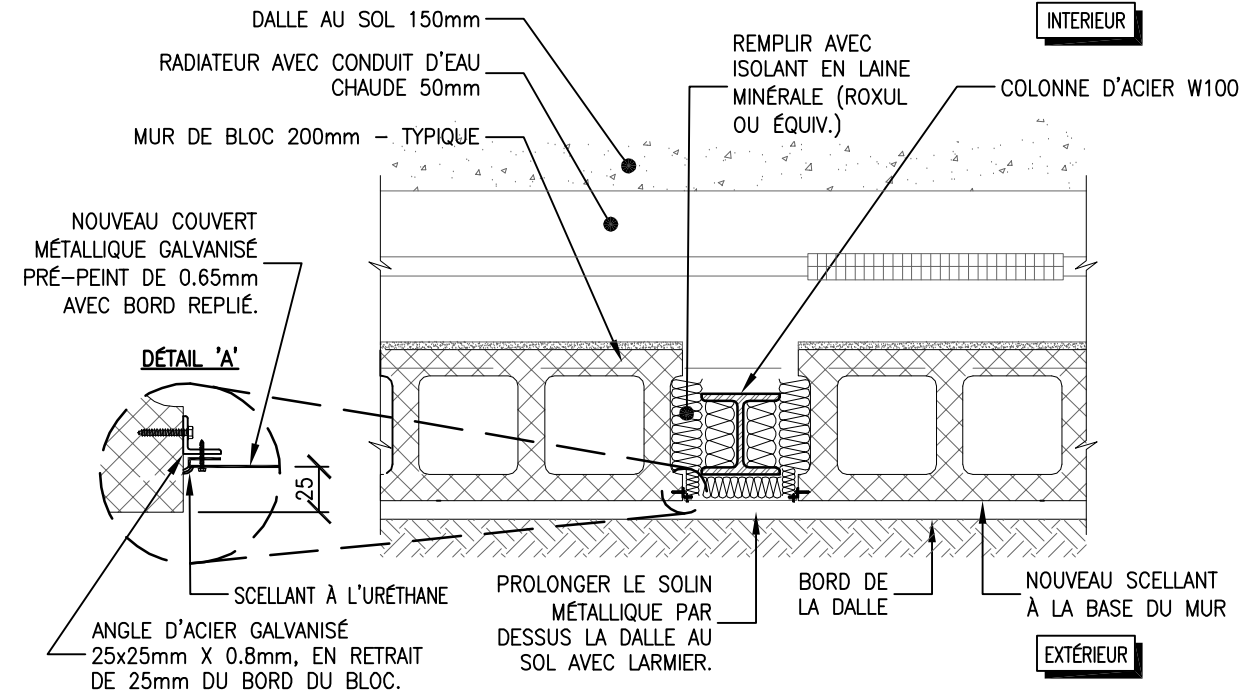
NCC project no. sheet no.
no. du projet de la CCN no. de la feuille
DC3020-5 ME-05



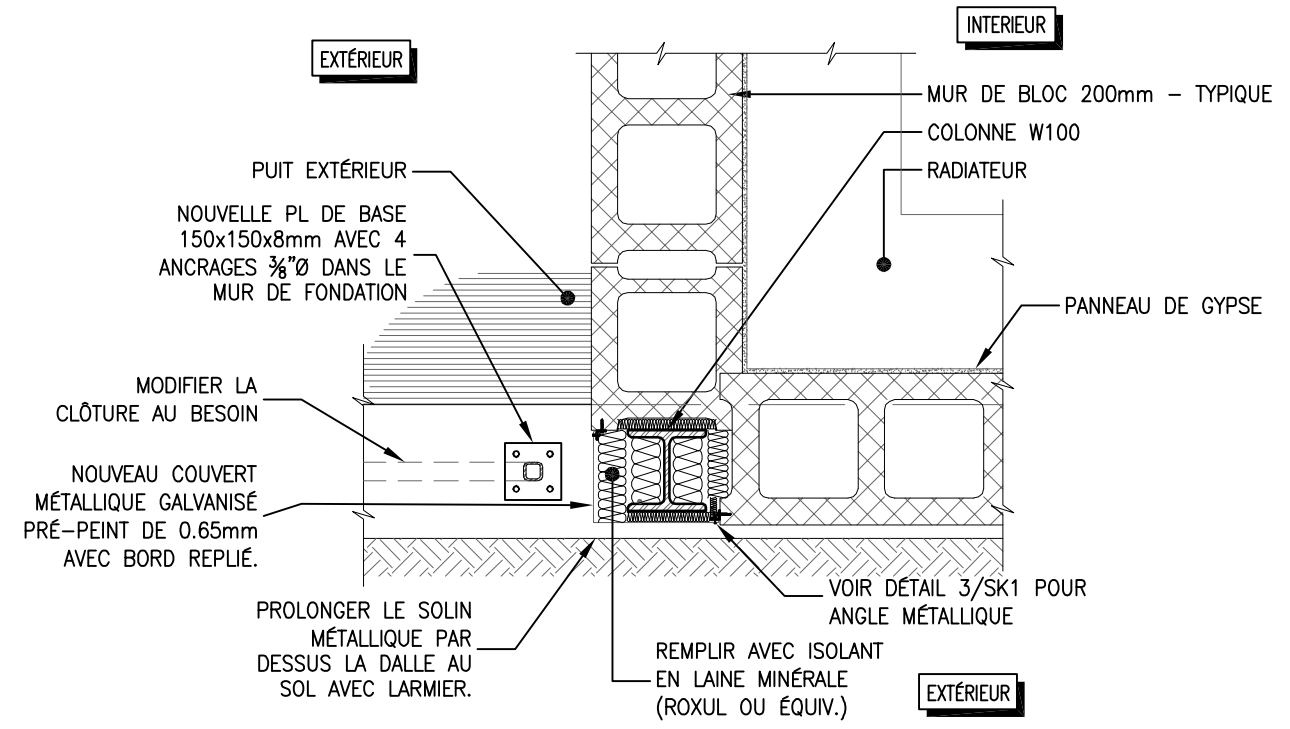
1 PLAN REPÈRE - REZ-DE-CHAUSSEE
N.A.É



2 TYP. WALL SECTION
ÉCHELLE 1 : 20

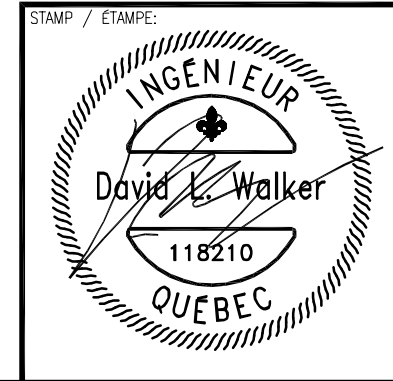


3 COLONNE D'ACIER TYPIQUE AU MUR EXTÉRIEUR
N.A.É



4 COLONNE D'ACIER AU COIN SUD-EST
N.A.É

P:\131-13000\131-13714-00_33 SCOTT HEATING SYSTEM UPGRADES\STRUCTURAL\WORKING DRAWINGS\131-13714-SK1_FR.DWG



PROJECT / PROJET: CENTRE DES VISITEURS NCC 33 RUE SCOTT, CHELSEA, QC.	PROJECT NO / NO PROJET: 131-13714-00	SUPPLEMENTAL: ADDENDUM / ADDENDUM: ADD_# <input type="checkbox"/> DIRECTIVE / DIRECTIVE: DIR_# <input type="checkbox"/> CHANGE ORDER / ORDRE DE CHANGEMENT: CHG_# <input type="checkbox"/>
TITLE / TITRE: DÉTAILS DE RÉPARATION DE MUR	SCALE / ÉCHELLE: TEL QU'INDIQUÉ	REVISION / RÉVISION: ÉMIS POUR SOUMISSION
	DRAWN BY / DESSINÉ PAR: N. K. - M. P.	DATE / DATE: 2013/05/22
	CHECKED BY / VÉRIFIÉ PAR: D. WALKER	SUPPLEMENTAL NO / DESSIN NO: SK1